

BUREAU COMMUNAUTAIRE

03 Février 2015

COMPTE RENDU DE REUNION

Membres présents

Gérard VOLPATTI, Sébastien LECORNU, Pascal LEHONGRE, Yves ROCHETTE, Cécile CARON, Alain DUVAL, Agnès BRENIER, Pascal JOLLY, Jean-Michel MAUREILLE, Jérôme GRENIER, Daniel BOISARD.

Membre absent / excusé

Philippe CLERY-MELIN.

★★★★

[Rapport B 15 / 02 / 13](#)

Gestion et valorisation des déchets - modification du règlement de collecte

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver le règlement de collecte joint au rapport,
- d'autoriser monsieur le Président à le signer.

★★★★

[Rapport B 15 / 02 / 14](#)

Gestion et valorisation des déchets - Convention concernant l'accès à la déchetterie d'Ivry la Bataille

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de refuser le projet de convention proposée par l'agglomération du Pays de Dreux, telle qu'annexée au rapport,
- de mettre fin à la convention permettant l'accès à la déchetterie d'Ivry qui lie la CAPE avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,
- d'acter que les usagers des communes de Neuilly, Bueil, Breuilpont et Villiers-en-Désœuvre utilisent désormais la déchetterie de Saint-Aquilin de Pacy.

★★★★

[Rapport B 15 / 02 / 15](#)

Modification d'annexes au règlement intérieur des bibliothèques

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver la modification des annexes 1 et 2 du règlement intérieur du réseau des bibliothèques communautaires, comme suit :

ANNEXE 1 : Conditions d'emprunt

Les usagers inscrits et à jour de leur inscription peuvent emprunter :

- 1 liseuse
- **4 DVD dont 1 nouveauté**
- Livres sans limitation
- Revues sans limitation
- Livres audio sans limitation
- CD sans limitation dont 1 nouveauté

Les emprunts sont à restituer sous trois semaines.

Chaque collectivité inscrite peut emprunter **40** livres ou revues pour une durée de deux mois. Les structures petite enfance, les assistantes maternelles, les centres de loisirs et les associations peuvent emprunter **30** livres ou revues pour une durée de deux mois.

Chaque adhérent peut réserver au maximum trois documents.

ANNEXE 2 : Tarifications

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil communautaire de la CAPE.

Pour 2015, ils sont les suivants :

- Habitants de la CAPE
15 € tous supports
Gratuit pour les demandeurs d'emplois, les demandeurs d'asile, les minima sociaux et les enfants et étudiants jusqu'à 25 ans.
- Habitants hors CAPE
30 € tous supports pour les adultes
20 € pour les enfants et étudiants jusqu'à 25 ans
Gratuit pour les demandeurs d'emplois, les demandeurs d'asile et les minima sociaux
- Collectivités (classes, centres de loisirs, associations...)
CAPE : Gratuit
Hors CAPE : 30 €
- Personnel de la CAPE habitant ou non la CAPE : 15 €
- Professeur des écoles de musique de la CAPE et du conservatoire : gratuit tous supports

Tarif carte perdue : 1,50 €

Tarif photocopie : 0.20 €

★★★★

Rapport B 15 / 02 / 16

Participation au titre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – dossier 2015-03

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 1 000,00 € (*mille euros*) pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique d'une maison à Chambray,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de l'aide accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 15 / 02 / 17

Validation de l'avenant n°4 de prolongation à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention d'OPAH, tel qu'annexé au rapport,
- d'autoriser monsieur le Président de la CAPE à signer l'avenant n°4 à la convention d'OPAH, tel qu'annexé au rapport,
- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération.

★★★★

Rapport B 15 / 02 / 18

Convention de groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, la Commune de Vernon, la Commune de Saint-Marcel et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vernon pour leurs besoins communs relatifs aux prestations de nettoyage des vitres, aux vérifications périodiques réglementaires et à la dératisation des bâtiments. Approbation de la convention et autorisation de signature. Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande et de la commission ad hoc.

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver les termes de la convention de groupement de commande, correspondant aux consultations à lancer par la CAPE, coordonnateur du groupement de commandes et d'autoriser monsieur le Président à la signer,
- de désigner Monsieur *Yves ROCHETTE*, titulaire de la commission d'appel d'offres de la CAPE, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres dudit groupement,
- de désigner Monsieur *Jérôme GRENIER*, titulaire de la commission d'appel d'offres de la CAPE, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres dudit groupement.
- de désigner Monsieur *Yves ROCHETTE*, titulaire de la commission d'appel d'offres de la CAPE, comme membre titulaire de la commission ad hoc dudit groupement,
- de désigner Monsieur *Jérôme GRENIER*, titulaire de la commission d'appel d'offres de la CAPE, comme membre suppléant de la commission ad hoc dudit groupement.

★★★★

Rapport B 15 / 02 / 19

Marché n° 2014/022 « Marché à bons de commande pour la réalisation d'essais sur des ouvrages d'assainissement de la CAPE » - Autorisation de signature du marché.

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser monsieur le Président à signer :
 - le marché 2014/022 " Marché à bons de commande pour la réalisation d'essais sur des ouvrages d'assainissement de la CAPE" avec la société SATER, selon les amplitudes de commandes spécifiées au cahier des charges,

à savoir :

- 70 000,00 € HT maximum de commandes pour la période initiale (du 01/01/15 au 31/12/15),
- 70 000,00 € HT maximum de commandes pour la 2^e période, en cas de renouvellement (soit du 01/01/16 au 31/12/16),
- 65 000,00 € HT maximum de commandes pour la 3^e période, en cas de renouvellement (soit du 01/01/17 au 31/12/17).

★★★★

Communication C 15 / 02 / 04

Modalités d'accueil des stagiaires dans les structures petite enfance de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

Le Bureau prend acte à l'unanimité des modalités d'accueil des stagiaires dans les structures petite enfance, qui ont été redéfinies en raison de l'augmentation croissante des demandes de stages.

★★★★

Communication C 15 / 02 / 05

Animations du premier trimestre 2015

Le Bureau prend acte à l'unanimité des animations du réseau des bibliothèques, pour le premier trimestre 2015.

★★★★

Débats

Gare de Breuilpont

Le Bureau évoque le projet de réaménagement de la gare de Breuilpont.

La participation de la commune à ce jour, s'élèverait à 65 000 €.

Coût de l'opération : 260 000 € dont subventions possibles du conseil Général de l'Eure, du conseil Régional de Haute-Normandie et par le biais du FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'Artisanat et le Commerce).

Quelques problèmes avec une entreprise ont retardé le projet.

Train des Impressionnismes

Un courrier sera adressé au Président de la Région Haute-Normandie afin de lui faire part des difficultés à tenir le calendrier soumis et en soulignant l'absence de concertation préalable avec la CAPE.

Le Bureau considère que la Région devra assumer financièrement les problèmes techniques inhérents à ce projet.

La CAPE déclinera, quant à elle, toute responsabilité en cas de problème.

Association Espace Laïque Vernonnais (ELV)

Le Bureau considère qu'il faut redéfinir les missions de cette association.

M Volpatti devrait rencontrer prochainement les responsables de l'association.

Le Président,

Gérard VOLPATTI.

